

Vu les délibérations n°2020-064, n°2021-154 et n°2023-04-01 portant convention avec la Maison Pluridisciplinaire de Santé d'Hauteville-Lompnes pour l'attribution d'une dotation au logement des internes.

Monsieur le Maire rappelle l'expérimentation menée pour la Commune en apportant une dotation pour le logement des internes de la Maison Pluridisciplinaire de Santé d'Hauteville-Lompnes. Il s'agit d'une convention avec la Maison de Santé d'Hauteville-Lompnes pour l'attribution d'une dotation au logement des internes et pour l'accompagnement d'activités pouvant permettre de faciliter leur intégration et leur faire connaître le Plateau d'Hauteville pour les inciter à s'y installer à terme. Cette structure de logements accueillants d'autres étudiants dans le domaine médical leur permet d'établir des contacts avec des personnes de leurs âges et de mêmes conditions. L'établissement retenu est encore la maison « Bellevue » tenue par Monsieur Marc JOUBERT qui a l'avantage d'avoir une situation proche de la maison médicale.

Considérant l'avis positif sur l'expérimentation rendu par l'équipe des médecins et le renouvellement de leur demande, il est proposé de renouveler ce dispositif une année.

Le dispositif de soutien concerne des étudiants internes en médecine et les médecins remplaçants des praticiens pour la période du 1^{er} mai 2024 au 30 juin 2025.

Le logement loué est un studio, référencé « studio n°1 », de 20 m², équipé et meublé, composé d'une cuisine, d'une chambre et d'une salle de bain.

Monsieur Jacques FUMEX fait part du nombre d'internes en médecine accueillis à la maison de santé de PLATEAU d'HAUTEVILLE qui est de 6, et du nombre d'utilisations du logement par les remplaçants et les internes qui est de 23, lors de la précédente période 2023-2024. Grâce à ce dispositif, ils ont pu découvrir PLATEAU d'HAUTEVILLE.

Au vu du succès de cette expérimentation, l'assemblée s'accorde pour la poursuivre en 2024-2025.

Cette location serait versée directement à la maison médicale pour la période du 1^{er} mai 2024 au 30 juin 2025.

Cette mesure reste assortie de « conditions » :

- rencontre de chacun des internes avec des élus qui leur présenteront les possibilités d'activités et les associations de la commune,
- demande de la commune auprès de ces internes pour qu'ils assurent une présence médicale sur diverses manifestations, notamment sportives, qui se déroulent sur la commune de Plateau d'Hauteville : Trail, Cormavalanche, compétitions de ski, ...

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** le Maire à proposer et à signer la convention de location au logement des internes et remplaçants avec la Maison de Santé d'Hauteville-Lompnes par l'intermédiaire de la SCM Henriette d'Angeville, pour le prix mensuel de 300 € TTC pour la période du 1^{er} mai 2024 au 30 juin 2025,
- **INSCRIT** la dépense au compte 6132 « Locations immobilières »,
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.



Le Maire
Philippe EMIN